



Assemblée communale ordinaire du 19 mai 2022 à 20h à la salle communale de Villarimboud

- Présidence :** M. Jacques Wicht, Syndic
- Conseil communal** Mme Laetitia Reynaud, Vice-Syndique
Mme Nicole Aeschlimann
M. Sébastien Clivaz
Mme Stéphanie Egger
M. Dominique Kaech
M. Jean-Daniel Roux
Mme Patricia Zahno
- Caissière** Mme Véronique Bovet
Secrétaire Mme Christiane Rime
- Présents :** 52 personnes, majorité à 27 voix
- Excusés :** M. Frédéric Moullet, Mme Nadia Remy
- Scrutateurs :** MM. Jean-Luc Chassot et Antoine Bella

Assemblée communale convoquée conformément à la loi sur les Communes par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 18 du 6 mai 2022, par une convocation personnelle pour les citoyens habitant à Lussy et desservis par la poste de Romont, par circulaire tout-ménage pour les autres ainsi que par affichage au pilier public de chaque village et insertion sur le site internet.

A 20h, M. Jacques Wicht, Syndic, ouvre l'assemblée et accueille les citoyens en relevant le plaisir de les voir le visage découvert et non caché par un masque. Il est vrai que la pandémie n'est pas terminée mais à ce jour les mesures sanitaires ont pu être levées par étape dès février. Nous espérons que cela va encore s'améliorer au fil des mois à venir afin de pouvoir retrouver et profiter de nos activités et fêtes associatives. Pour ce soir, à l'issue de cette assemblée, nous vous inviterons à partager un verre tous ensemble. Mais avant ce moment convivial, nous allons traiter le tractanda de cette assemblée communale.

M. Jacques Wicht nomme les scrutateurs en les personnes de MM. Jean-Luc Chassot et Antoine Bella.

M. le Syndic rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les Communes (RLCo), la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la Commune dès sa rédaction.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, M. Jacques Wicht demande, lors des interventions, que chaque citoyen se présente par ses nom et prénom et attend que la personne qui tient le micro soit proche de lui. Ces informations sont absolument nécessaires à notre secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

Tranctanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2021**
(il ne sera pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)
- 2. Comptes communaux 2021**
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte d'investissement
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement
- 3. Règlements communaux sur le cimetière et de la chapelle mortuaire - approbation**
- 4. Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois – Modification des statuts – approbation**
- 5. Divers**

M. le Syndic demande s'il y a des remarques à formuler concernant le mode de convocation et du tractanda proposé à cette assemblée ?

Ce n'est pas le cas et ainsi cette assemblée est reconnue apte à délibérer.

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021**
(il n'est pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

M. Jacques Wicht relève deux points à modifier sur le procès-verbal de la dernière assemblée, à savoir :

Point 2.3.8 : il s'agit d'un montant de fr. 45'000.- et non 61'000.- comme noté ; c'est le montant investi pour l'achat du tracteur.

Point. 5 : il s'agit du permis de construire de la nouvelle porcherie et non de la déchetterie.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres remarques ou questions ?

N'ayant pas de remarques, il passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2021 est approuvé, à main levée, par

Oui : 50
Non : 0
Abstentions : 2

2. Comptes communaux 2021

M. le Syndic : Le Conseil communal est très satisfait de vous présenter des comptes 2021 positifs, dégageant un bénéfice de fonctionnement de fr. 13'001.43 après le paiement de

notre participation à la caisse de pension de l'Etat, des attributions aux fonds spéciaux et des amortissements supplémentaires.

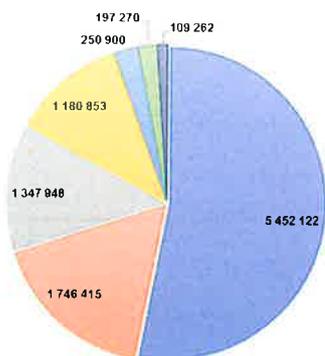
L'intégralité des comptes était en consultation sur le site internet et un résumé figure dans le bulletin communal.

M. Jacques Wicht donne quelques références quant aux comptes 2021 en présentant des graphiques et pour les charges et pour les produits, ceci par nature et les plus importants.

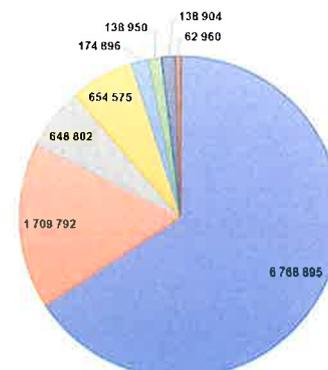
Il donne quelques explications :

Les charges, où la participation à l'Etat est bien définie ainsi que celle au district, sont des charges liées qui représentent un pourcentage important. Les pourcentages sont bien démontrés dans le graphique projeté. Le chapitre Biens, services et marchandises est lié à l'achat de fournitures, imprimés de bureau, l'achat de combustible ainsi que l'entretien des immeubles, les routes ainsi que les honoraires et prestations de service, les impôts, taxes et frais divers, par exemple l'eau, l'épuration ou encore les déchets. Il y a également le chapitre Autorité et personnel qui est assez important et qui concerne les vacations des Autorités, des Commissions et le personnel de l'administration et de l'exploitation au niveau des salaires avec le paiement des assurances sociales. Et pour finir, il y a les amortissements représentant 11 %, ce qui équivaut aux amortissements des patrimoines financier et administratif.

Charges par nature
CHF 10'284'770



Produits par nature
CHF 10'297'774



Le chapitre principal des produits est la partie impôts sur les personnes physique, morale et les impôts spéciaux (foncier, sur le capital, sur les successions, donations, etc.). Aussi, les impôts sur le revenu et la fortune personnelle représentent la partie importante. Le pourcentage de 17 correspond aux taxes, émoluments et ventes ; ceci provient des taxes de remplacement, l'écolage, taxes de raccordement, d'utilisation au niveau des bâtiments, prestations de services, remboursements de tiers, etc. L'année dernière, nous avons bénéficié de la participation cantonale à la fusion des deux communes, ce qui était un produit unique. Le reste des produits est dû aux associations de communes (par ex. gestion d'Air Pro Glâne) et aussi à la péréquation financière.

M. le Syndic donne la parole à Mme Véronique Bovet, caissière pour la présentation des comptes 2021 avec la lecture des têtes de chapitres. M. Jacques Wicht interviendra lorsque des explications complémentaires seront utiles.

Mme Véronique Bovet débute la lecture des comptes.

2.1 Compte de fonctionnement

0. Administration

fr. 1'133'318.09

fr. 152'238.72

Administration : ce chapitre est un peu plus élevé car les heures supplémentaires du personnel communal ont été soldées à la fin 2021 afin de repartir sur une situation saine dès 2022. Il s'agissait d'une accumulation d'heures suite à la mise en place de la fusion

1. *Ordre public* fr. 201'422.12 fr. 103'598.67

Il n'y a rien de particulier sur ce chapitre.

2. *Enseignement et formation* fr. 3'449'402.06 fr. 188'715.00

M Jacques Wicht explique les produits de ce chapitre relevant d'une facturation intérieure au niveau du COGL, des écoles spécialisées ainsi que d'une subvention fédérale pour l'ouverture de l'Accueil extrascolaire pour les deux ans de fr. 60'409.80 qui donne ainsi un boni.

3. *Culture et loisirs* fr. 284'893.53 fr. 18'570.00

Il n'y a rien de particulier dans ce chapitre.

4. *Santé* fr. 1'058'493.85 fr. 22'846.40

Bien des éléments de ce chapitre sont des charges liées.

5. *Affaires sociales* fr. 1'011'022.57

Une partie de ce chapitre sont des charges liées.

6. *Transports et communications* fr. 583'991.96 fr. 79'265.10

M. Jacques Wicht donne quelques explications : il y a eu une diminution des salaires au niveau du personnel de l'édilité ; du travail hivernal qui s'est avéré moins conséquent, et de l'achat de machines et honoraires de bureau spécialisé moins important également.

7. *Protection – Aménag. et envir.* fr. 1'663'935.10 fr. 1'646'986.36

M. Jacques Wicht précise qu'il y a eu un prélèvement sur les réserves pour les cimetières et columbariums.

8. *Economie* fr. 40'608.85

Il n'y a rien de particulier sur ce chapitre.

9. *Finances et Impôts* fr. 2'716'606.60 fr. 9'944'475.91

M. Jacques Wicht précise qu'au niveau des impôts il y a toujours un écart entre le budget et l'encaissement, et cela donne un boni pour les comptes 2021. Il y a aussi un bénéfice sur une vente de terrain et des revenus extraordinaires supérieurs ; des amortissements supplémentaires suite à une réévaluation due à la préparation du passage au programme MCH2 ; une dépense unique qui est le paiement à la Caisse de pension du canton de Fribourg, selon la loi votée sur le changement de la caisse de pension de l'Etat.

M. Jacques Wicht explique les différents points pour ce chapitre avec un tableau projeté où les variances entre le budget et les comptes sont bien spécifiées. Il y a les impôts à la source qui sont difficilement gérables, c'est une moyenne qui avait été faite sur les cinq dernières années. Il y a eu les prestations en capital en augmentation qui restent souvent une

inconnue et qui se sont avérées très positives pour 2021. L'impôt sur les gains immobiliers a été conséquent par rapport au budget et les mutations, de toute évidence difficilement gérables, ont un résultat négatif pour 2021. Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers.

Il donne également des explications sur le résultat 2021 avec un tableau à l'appui ; Il y a un bénéfice de fr. 951'408.- avant les amortissements supplémentaires et déduisant la participation à la Caisse de pension de l'Etat et l'attribution aux fonds spéciaux, il reste un bénéfice de fr. 13'001.43.

Récapitulatif

Fonctionnement	Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1 052 406	115 680	1 133 318.09	152 238.72
1 Ordre public	196 399	86 116	201 422.12	103 598.67
2 Enseignement et formation	3 480 390	133 440	3 449 402.06	188 715.00
3 Culture et loisirs	275 015	21 000	284 893.53	18 570.00
4 Santé	1 064 992	18 000	1 058 493.85	22 846.40
5 Affaires sociales	1 024 194		1 011 022.57	
6 Transports et communications	712 158	87 800	583 991.96	79 265.10
7 Protection-Aménag. environnement	1 646 147	1 609 482	1 663 935.10	1 646 986.36
8 Economie	39 319	250	40 608.85	
9 Finances et impôts	1 844 690	9 265 153	2 716 606.60	9 944 475.91
	11 335 710	11 336 921	12 143 694.73	12 156 696.16
Excédent de produits	1 211		13 001.43	
	11 336 921	11 336 921	12 156 696.16	12 156 696.16

N'ayant pas de question, M. Jacques Wicht passe au compte d'investissement.

2.2 Compte d'investissement

6. Transports et communications	fr. 128'944.20	
7. Protection – aménag. Envir.	fr. 75'111.95	fr. 61'313.65
9. Finances et impôts	fr. 321'924.05	fr. 9'256.30

Récapitulatif :

Investissement	Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
6 Transports et communications	830'900		128'944.20	
7 Protection aménagement environnement	231'200		75'111.95	61'313.65
9 Finances et impôts	445'000	35'000	321'924.05	9'256.30
	1'507'100	35'000	525'980.20	70'569.95
Excédent de charges		1'472'100		455'410.25
	1'507'100	1'507'100	525'980.20	525'980.20

M. Jacques Wicht précise que dans le chapitre des transports, il y a eu le décompte final de l'aménagement de l'arrêt de bus à Villarimboud ainsi que pour l'achat de véhicules et machines. Nous sommes en attente de la subvention du Service de l'énergie pour la Maison communale.

M. Jacques Wicht donne un récapitulatif des investissements terminés avec l'achat de la balayeuse, l'arrêt de bus à Villarimboud, le véhicule de l'édilité et le bâtiment de l'AES (SAS d'entrée pour les livraisons des repas qui est une contrainte des Services sanitaires) avec des montants budgétisés plus élevés que les coûts effectifs.

Aussi, les investissements en cours sont indiqués par un tableau projeté pour les différents sites et des détails sont données et plus précisément pour la Maison communale et la révision des PAL de Villaz-st-Pierre et la Folliaz qui sont en cours sans en connaître encore les dates de finalité. Les autres postes sont encore ouverts face aux crédits votés.

M. le Syndic indique plusieurs éléments sur le bilan 2021 ; il y a une diminution des dettes à moyen et long terme avec un remboursement de fr. 1'370'000.- pris sur les liquidités communales. Les engagements hors bilan se montent à fr. 7'346'347.- concernant notre participation aux divers investissements au niveau du district.

N'ayant pas de question, M. le Syndic passe la parole à la Commission financière, son président, M. Jacques Esseiva.

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Jacques Esseiva donne lecture de son rapport avec la conclusion suivante :

Réunis en séance le 12 avril 2022 avec une délégation du Conseil Communal et la caissière, la Commission financière au complet a examiné les comptes 2021. L'ensemble des postes a été passé en revue et toutes les questions et demandes d'explications ont obtenu des réponses précises. Lors de la dernière assemblée communale, nous avons beaucoup parlé du plan comptable MCH2. L'année 2021 n'est pas encore concernée par ce nouveau système et de ce fait, les comptes ont été aisés à contrôler.

Compte de fonctionnement 2021

Après des amortissements supplémentaires d'une valeur de fr. 541'558.65 et une attribution à la réserve de fr. 200'669.55, les comptes de fonctionnement bouclent avec un excédent de revenus de fr. 13'001.43. Il faut préciser qu'il y a eu également des prélèvements sur les diverses réserves pour fr. 138'903.-. Nous citons également une charge extraordinaire de fr. 289'407.77 pour assainir la caisse de pension de l'Etat de Fribourg.

Compte d'investissement 2021

Les comptes d'investissements présentent un excédent de charges de fr. 455'410.25 pour un total des investissements de fr. 525'980.20.

La Commission financière a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Valentin Scaiola qui a vérifié les comptes 2021. Elle a établi le rapport de révision. La Commission financière en a pris acte. A l'unanimité, nous vous recommandons d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 de notre Commune.

La Commission financière adresse ses remerciements à la caissière, Mme Véronique Bovet, pour la tenue exemplaire des comptes ainsi qu'à tout le Conseil pour leur suivi et leur implication dans la gestion des finances.

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva pour son rapport.

N'ayant pas de question, M. Jacques Wicht passe au vote :

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement

Le compte de fonctionnement 2021 est accepté, par main levée, par

Oui 42
Non 0
Abstentions 10

Le compte d'investissement 2021 est accepté, par main levée, par

Oui 42
Non 0
Abstentions 10

M. le Syndic remercie la Commission financière et les citoyens pour la confiance témoignée au Conseil communal.

3. Règlements communaux sur le cimetière et de la chapelle mortuaire - approbation

M. le Syndic donne la parole à Mme Patricia Zahno pour la présentation, dans un premier temps, du règlement du cimetière.

Mme Patricia Zahno donne les explications face à la demande du Service des communes auprès duquel nos règlements ont été donnés en consultation. Lors de la dernière assemblée, il n'a pas pu être présenté car il y avait différents éléments qui n'étaient pas conformes par rapport au Service de l'Etat. Il a pu être consulté dans le bulletin communal. Dans le règlement du cimetière, l'annexe des tarifs a été établie avec une fourchette de grandeur et un règlement de tarification a été préparé en parallèle avec les prix effectivement en vigueur. Demandé par le Service cantonal, cela laisse à la commune une marge de manœuvre afin de ne pas devoir revoter le règlement pour une simple modification de tarif. La durée d'inhumation a été fixée à 20 ans avec la possibilité de prolonger du moment où la commune ne doit pas disposer des emplacements et si la tombe est entretenue et pas dangereuse.

M. Jacques Python précise qu'il faut mettre les termes cimetière et columbarium au pluriel du fait qu'il y en a chaque fois deux.

Mme Patricia Zahno prend note de la remarque et la modification sera effectuée.

M. Christian Gillard demande si les jardins du souvenir sont toujours présents car, dans les tarifs, il y a un trait et non un montant ?

Mme Patricia Zahno précise qu'ils sont toujours en vigueur, sans taxe et ce n'était qu'une façon de noter mais cela sera rectifié en mettant un zéro.

M. Jacques Wicht mentionne que les observations et remarques ont été notées et que cela sera corrigé en fonction, n'influençant pas la base du règlement mais simplement la formulation.

N'ayant plus de questions, M. Jacques Wicht redonne la parole à Mme Patricia Zahno pour le règlement de l'utilisation de la chapelle mortuaire.

Mme Patricia Zahno explique le règlement concernant l'utilisation de la chapelle mortuaire, sur lequel, comme le règlement du cimetière, un tarif maximum a été inséré avec un règlement tarifaire parallèle pour spécifier les tarifs appliqués.

Mme Patricia Zahno précise qu'un préavis a été demandé à M. Prix qui indique qu'il renonce à donner actuellement une recommandation étant donné qu'il est en train de procéder à une étude de comparaison tarifaire. Cela étant, l'obligation de la commune est remplie au sens de l'art. 14 LSPr.

M. Jacques Wicht donne la parole à la Commission financière pour leur rapport.

M. Jacques Esseiva donne lecture du rapport :

3. Règlements communaux sur le cimetière et de la chapelle mortuaire - approbation

La Commission financière a étudié les deux règlements cités ci-dessus.

A l'unanimité, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les Règlements communaux sur le cimetière et de la chapelle mortuaire. M. Prix doit encore se prononcer mais un courrier du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), confirme que l'obligation de consultation selon l'art. 14 LSPr est remplie par la Commune de Villaz.

M. Jacques Wicht remercie M. Jacques Esseiva et n'ayant pas de questions, il passe au vote les deux règlements.

Le règlement communal sur le cimetière et le règlement sur l'utilisation de la chapelle mortuaire sont acceptés, à main levée, par

Oui : 51
Non : 0
Abstention : 1

M. le Syndic remercie de la confiance témoignée au Conseil communal.

4. Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois – Modification des statuts – approbation

M. Jacques Wicht donne les explications avec la présentation préparée par la Préfecture de la Glâne afin de bien comprendre le cheminement et l'organisation ainsi que le fonctionnement de la nouvelle structure.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), des statuts ont été élaborés afin d'avoir une base sur laquelle se fier pour construire cette nouvelle structure. Une fois ces statuts validés, les différentes étapes de la mise en place pourront s'élaborer pour aboutir à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

La finalité est d'approuver les statuts du Secours Sud Fribourgeois afin de valider le travail de la Commission stratégique et pouvoir avancer avec les travaux opérationnels. Les délégués des communes les ont acceptés en séance de février dernier à Châtel-st-Denis et ils doivent être approuvés par les communes des districts de la Glâne, la Gruyère et la Veveyse.

M. Jacques Wicht explique l'introduction de cette nouvelle loi en commentant les différentes diapositives pour la transformation des Ambulances Sud Fribourgeois en Association Secours Sud Fribourgeois. En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat a adopté la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. 2022 est la période nécessaire pour adapter ces bases légales, donc les

statuts, et pour préparer la mise en place de la nouvelle organisation. La loi votée doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il est vrai que c'est un teaming extrêmement court et cela demande beaucoup de séances, de travail pour pouvoir donner un maximum de réponses au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux.

La conséquence principale est que le territoire cantonal est réparti en bases de départs en fonction des risques. Ceci est une carte qui a été définie avec l'aide d'une entreprise spécialisée avec un certain nombre de paramètres pour situer les bases de départ. Le point important était la notion du risque. Le découpage politique, donc les frontières de districts qu'on a aujourd'hui, n'est plus une référence. Les trois districts du sud ont décidé de ne former plus qu'un seul et unique bataillon d'engagement de sapeurs-pompiers. Cela représente une population d'un peu plus de 100'000 habitants. Les CSPI qu'on connaît actuellement sont dissouts ou réaffectés ou encore redessinés dans un nouveau bataillon. Il y aura 14 bases de départ, selon la carte projetée et pour la Glâne, ce sera Villorsonnens, Romont et Rue. La gouvernance et l'organisation de la structure sont toujours attribuées à l'assemblée des délégués qui votera et approuvera les différents éléments ; il y aura un comité de direction avec la nomination d'un administrateur qui chapeautera le Service des ambulances et le Service des pompiers. Cette personne va être nommée tantôt. Le fait de mettre ces deux entités ensemble permet une synergie « feux bleus ». Toutes les communes seront rattachées au bataillon Sud Fribourgeois. Tous les moyens (hommes-matériel) sont intégrés dans ce bataillon ; tous les incorporés sont repris dans la nouvelle structure. La réglementation de l'obligation de servir et les taxes est la même pour toutes les communes. Le choix de la taxe non pompier ou pas sera applicable à toutes les communes avec la mutualisation des coûts. La Commission de la nouvelle Structure, qui a été nommée et validée en assemblée des délégués, travaille déjà depuis un certain temps pour l'organisation en particulier le côté administratif. Elle est formée de 4 personnes par district avec la présidence du Préfet de la Veveyse, M. François Genoud ; ces derniers étant accompagnés par les préfets, les lieutenants de préfet et M. Didier Carrard de l'ECAB. M. Laurent Surchat qui est pompier et employé à la Commune d'Ursy comme spécialiste en protection incendie, a pris la charge de s'occuper de la mise en place de l'opérationnel. Un organigramme est présenté à l'écran. M. Surchat remonte au comité stratégique tout ce qui concerne la structure sapeurs-pompiers. Les mesures préparatoires sont en cours pour l'administration générale avec la définition du nombre d'employés, l'engagement d'un administrateur et d'un commandant de bataillon, la reprise et location des casernes et autres dépôts nécessaires au fonctionnement de ce bataillon et l'établissement du budget 2023 des plus viables pour le fournir aux communes. Les statuts soumis à approbation sont une base pour cette nouvelle entité avec le greffage des éléments pompiers et ainsi en redéfinir les buts en fonction. M. Wicht reprend les différents paragraphes concernant les modifications des statuts avec les spécifications.

Il relate également une séance organisée il y a deux jours, le 17 mai, pour les corps de sapeurs et les états-majors des CSPI Gibloux et Glâne Nord avec la présence de lui-même, M. le Préfet ainsi que M. Surchat, coordinateur dans la Commission de la nouvelle structure. Le débat a bien eu lieu avec les explications nécessaires à une bonne compréhension du nouveau fonctionnement. Il a été relevé l'importance du travail des pompiers et de leur investissement dans la nouvelle structure.

Questions :

M. Antoine Bella demande si on vote vraiment que sur les nouveaux statuts des pompiers ?

M. Jacques Wicht spécifie qu'on vote les statuts de l'Association du Secours Sud Fribourgeois avec la structure des pompiers qui est greffée sur celle des Ambulances déjà existante.

M. Stéphane Nicolet demande quel est le but de cette votation ? est-ce pour améliorer les finances des pompiers ?

M. Jacques Wicht précise que les pompiers n'ont pas de but financier ; les pompiers établissent chaque année un budget pour leur matériel, leur habillement. C'est une répartition qui se fait par la suite pour les communes ; c'est le même fonctionnement qu'actuellement.

M. Stéphane Nicolet pense que le départ de Romont finalement n'est pas si loin pour Villaz-st-Pierre mais pour d'autres incidents tels que des orages, des inondations, y aura-t-il un meilleur fonctionnement par la suite ?

M. Jacques Wicht rappelle que ce soir on parle bien des statuts et non de l'opérationnel. Les statuts sont en lien avec la loi votée par le Grand Conseil en 2021 et puis, par la suite, il y aura les discussions sur les bases de départ, le matériel tout en gardant à l'idée qu'il ne peut pas y avoir un équipement complet dans chaque Corps. L'important est d'avoir ces centrales avec un matériel spécifique qui n'est pas forcément nécessaire dans toutes les bases de départ.

M. Jean-Daniel Roux ajoute que tous les centres de compétence auront le même matériel à part les grands centres tels que Romont qui sera équipé pour la désincarcération par exemple.

M. Jacques Wicht précise que la réflexion sera plus pointue lors de l'établissement du budget 2023.

M. Christian Gillard demande si les règlements doivent être approuvés par toutes les communes car à Vuisternens dt-Romont, cela a été refusé ; alors qu'est-ce qui se passe par la suite ?

M. Jacques Wicht confirme qu'effectivement cela a été refusé à Vuisternens-dt-Romont. Il leur faudra une assemblée extraordinaire pour cette approbation. A la finalité, s'ils ne seraient pas acceptés par cette commune par exemple, c'est le Conseil d'Etat qui va valider ces statuts et l'entrée de cette commune dans l'Association. C'est le processus mis en place pour la validation de ces statuts. Le Conseil d'Etat peut, en dernier lieu, obligatoirement intégrer toute commune qui aurait refusé les statuts.

M. Marius Stulz demande si les statuts sont plus complexes que ce qui est présenté ?

M. Jacques Wicht précise que ce sont les modifications qui doivent être approuvées. L'entier des statuts était disponible sur le site internet de la commune.

M. Jacques Wicht s'enquiert auprès du Commandant des pompiers s'il désire s'exprimer ?

M. Frédéric Rossier se prononce sur l'opérationnel ; notre CSPI Glâne Nord est en discussion et en travail avec le CSPI Gibloux avec lequel il y a déjà un travail de groupe. Une grande discussion a eu lieu mardi soir où des garanties ont été reçues des Autorités et M. le Préfet avec lettre à l'appui afin de nos sapeurs-pompiers soient intégrés à la base de départ de Villorsonnens avec un point satellite ici à Villarimboud.

M. Antoine Bella rappelle que c'est le véhicule le plus proche qui intervient. Tous les sapeurs peuvent rester aux Corps, on va utiliser le matériel d'ailleurs. La modification des statuts permettra d'avoir une efficacité plus rapide et une diminution des coûts ce qui fera gagner en efficacité et en moyens.

N'ayant plus de question, M. le Syndic passe au vote.

La modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois est accepté, à main levée, par

Oui	48
Non	0
Abstentions	4

M. le Syndic remercie l'assemblée pour le soutien et la confiance cette transformation qui ne sera pas si simple que ça à mettre en place mais avec les personnes dont M. Surchat, il est sûr que tout pourra se dérouler dans la meilleure façon des choses. Cela prendra du temps mais cela se fera dans un but constructif.

5. Divers

a) Personnel communal

M. Jacques Wicht : le Conseil communal avait demandé un crédit au budget pour un spécialiste en défense incendie et technicien et il a le plaisir de vous communiquer la nomination de M. Mathias Kurz, technicien, habitant Courgevaux, étant âgé de 26 ans et étant titulaire d'un CFC de ramoneur, activité qu'il exerce actuellement. Il a un brevet fédéral de spécialiste en protection incendie ainsi qu'un diplôme de spécialiste communal en protection incendie à l'ECAB. Il débutera son activité à la mi-août 2022.

Il annonce à l'assemblée plusieurs changements dans le personnel communal ; tout d'abord le départ de Mme Aline Bifrare, qui a décidé de suivre une autre voie, et son remplacement en la personne de Mme Christelle Maillard, habitant Brenles. Après un apprentissage à l'administration communale de Vuisternens-dt-Romont, elle a travaillé comme préposée au contrôle des habitants à la commune de Broc. Elle a 27 ans, est mariée et mère de deux enfants. Elle débutera son activité le 1^{er} juin 2022. Aussi, il y a la démission de M. Romain Marmy, de l'Edilité, désirant se diriger vers d'autres horizons.

Il remercie Mme Bifrare et M. Marmy pour tout le travail et la très bonne collaboration au sein de la commune et leur souhaite le meilleur pour leur avenir dans leur nouvelle activité.

b) Fête de fusion : 27 août 2022

Voici plus de deux ans que la fusion est effective et que nous n'avons pas pu organiser un événement marquant. C'est pourquoi, il vous invite à inscrire dans votre agenda la date du 27 août qui célébrera cette fusion. Le programme n'étant pas encore entièrement arrêté, une invitation par tout-ménage vous parviendra durant l'été.

N'ayant plus d'informations communales à communiquer, M. Jacques Wicht donne la parole aux citoyens.

M. Jacques Python revient sur le sujet des planches à neige pour lequel il a fait une lettre à la commune. Le 15 décembre 2022, M. le Syndic l'a contacté par téléphone afin d'échanger sur les requêtes de M. Python.

M. Jacques Wicht confirme son appel et sa discussion avec M. Jacques Python ayant proposé de l'inviter à une discussion à la prochaine mise en place.

M. Jacques Python désire donner lecture de ladite lettre à l'assemblée afin de comprendre sa position de faire renoncer à mettre des planches à neige sur le territoire communal. Il lit

ainsi sa lettre du 26.09.2021 : «Il relève que le montant de fr. 14'000.- par année pour la pose des planches à neige peut être abandonné car aussi, au vu de la fusion, on peut doubler voire tripler ce montant annuel. Il donne la chronologie de ses multiples requêtes. Il estime que la commune peut faire des économies au lieu de ces dépenses inutiles. Il pense que ce ne sont pas les congères qui provoquent les accidents mais tout au plus des retards dus aux enlacements. Selon lui, c'est le gel et les pluies givrantes qui sont dangereux et relèvent de la responsabilité pour la commune. Il demande de porter cet objet au tractanda de la prochaine assemblée afin que les citoyens puissent se déterminer sur cet objet étant donné qu'il touche le budget, conformément à la LCo ». Après la lecture de la lettre, il propose de suspendre cette pose durant une année et mettre un panneau digital d'annonce pour les sociétés le long de la route principale. Cela compenserait bien et serait plus utile. Ce serait l'occasion d'en discuter.

M. Jacques Wicht relève tout de même que la commune a ses responsabilités civiles et devoirs en matière de sécurité avec des routes déneigées. M. Kaech, Conseiller communal responsable des routes, évalue avec notre employé communal les endroits stratégiques, connus pour la formation de congères quand il y a la bise, et malgré des hivers plus cléments, nous ne sommes pas à l'abri de situations exceptionnelles. L'engagement de la commune par rapport à la responsabilité est important. On ne peut pas suspendre durant une année, se retrouver dans une situation exceptionnelle et devoir prendre des moyens plus onéreux pour parer aux problèmes. Mettre un tel sujet en vote pour une assemblée ne paraît pas très important, voyant tout de même d'autres problèmes nécessaires à voter.

Concernant le panneau d'affichage, le sujet est actuellement en discussion au niveau du dicastère concerné. Une proposition sera faite prochainement. La Commune n'a pas besoin d'enlever les barrières à neige pour payer le panneau d'affichage.

M. Jacques Python comprend le point de vue et précise que cette année n'a pas nécessité de barrières à neige. Il précise qu'il avait proposé à la commune d'indemniser les personnes, comme les CFF le font, ayant eu des problèmes avec les routes enneigées et qui auraient occasionné des retards.

M. Sébastien Clivaz qui prend la parole en tant que citoyen et non Conseiller, relève tout de même la présence des congères, cet hiver, sans barrière à neige et il a ainsi fallu plusieurs passages du tracteur communal pour tout dégager. Certains endroits, très exposés, nécessitent la pose de ces pare-neiges. La Route de la forêt en particulier est très sujette à congères, comme d'ailleurs bien quelques autres endroits du territoire communal. Le but n'est pas d'occuper encore plus les employés communaux en plus de leur travail régulier de déneigement.

M. Antoine Bella s'exprime au nom des secours : bien sûr qu'on peut faire des économies mais il faut que le tracteur puisse faire son travail régulièrement car lors des interventions des pompiers ou des ambulances, cela risque de retarder le travail. Cette façon de sécuriser les routes est une bonne chose et ce n'est pas une économie importante.

Mme Laetitia Reynaud indique que l'ancienne commune de la Folliaz compte beaucoup de chemins de traverse. On a déjà enlevé pas mal de planches à neige mais on est obligé de les mettre à certains endroits. Aussi, il y a actuellement le passage des lignes de bus TPF et CarPostal pour lequel la commune est obligé d'assurer les bonnes conditions et en cas de retard, elle ne pense pas que l'indemnisation de la commune suffira.

M. Jacques Esseiva conteste le montant de fr. 14'000.- car il précise tout de même que si on doit compter les heures des employés communaux, on ne fait pas d'économie. S'il y a eu plusieurs interventions de la part de M. Jacques Python, il faut peut-être penser que cela ne concerne que M. Python et si l'on vient à aborder de tels sujets, on va voter dorénavant pour

savoir s'il faut des pissenlits ou des pensées dans les bacs à fleurs au centre du village. Il faut bien s'arrêter une fois. Les employés communaux sont payés donc ce n'est pas fr. 14'000.- d'économie et il conteste absolument le calcul de M. Jacques Python.

M. Jacques Wicht suggère de ne pas continuer sur ce sujet et propose qu'à la fin de l'été, M. Jacques Python soit invité à une rencontre où il sera démontré les lieux de pose des barrières à neige pour aviser une éventuelle idée différente.

M. Gérard Chammartin (1950) fait partie du comité de Vill'harmonie qui est une Association d'intérêt villageois. Lors de l'assemblée constitutive, il a été relevé moult questions et sujets auxquels ils n'ont pas pu ou sûrement pas voulu répondre vu leur état de fraîcheur. Il cite des sujets intéressants tels que la nouvelle déchetterie. La place du village de Villaz-st-Pierre est tout de béton, donc reverdie artificiellement donc arrosage régulier. Il relève aussi que la commune s'est engagée à entretenir le terrain de foot y compris l'arrosage. Sa question est de savoir s'il est prévu dans la nouvelle déchetterie une citerne de récupération d'eau de pluie qui serait rejeté par le bâtiment et réutilisable. Sa deuxième question concerne la revalorisation du centre du village de Villarimboud, il félicite le Conseil pour la boîte à idées. Vill'harmonie est intéressé mais pour ne pas trop se disperser, il demande s'il y a une personne, par exemple Mme Reynaud, vers laquelle il pourrait obtenir des réponses à des questions et renseignements complémentaires et s'il y a une date butoir pour la proposition d'idées ?

M. Jacques Wicht mentionne que le toit de la nouvelle déchetterie est prévu pour une installation solaire photovoltaïque. Il faudra voir avec l'architecte dans quelle mesure cela pourrait être possible, lors de l'élaboration des finalités du projet. Quant au centre village de Villarimboud, c'est Mme Nicole Aeschlimann qui est l'interlocutrice du Conseil communal.

Mme Nicole Aeschlimann précise que pour la déchetterie, la rétention d'eau a été discutée avec la Commission d'aménagement ainsi que pour la grande place. Cela étant, il y aura des bennes stationnées et ce n'est pas garanti que l'eau récoltée ne soit pas polluée. C'est pourquoi la récolte d'eau n'est pas forcément judicieuse.

M. Freddy Panchaud précise que seules les eaux des toits sont récoltables et non celles des places.

Mme Nicole Aeschlimann précise que cela n'est pas encore abouti au niveau de la récupération de l'eau. En ce qui concerne Villarimboud, on étudie pour l'instant les futures affectations c'est pourquoi les idées sont bienvenues. Elle mentionne l'Association Espace Suisse qui propose des ateliers villages pour les gens qui se sentent concernés et ce qui pourrait se faire. Toutes les idées sont les bienvenues et les gens seront intégrés.

M. Jacques Wicht précise que la porte est ouverte pour un maximum de propositions et la date butoir peut être fixée à la fin de l'été.

Mme Christiane Emeri précise qu'elle est habitante au Vieux-Chêne à Villaz-st-Pierre depuis 2016, et il n'y a toujours pas de lumière publique, ce qui est gênant, surtout en hiver. Elle précise que les constructions sur la route du milieu sont terminées et elle se demande si elle pourra avoir des lampadaires dans ce quartier.

M. Jacques Wicht précise qu'actuellement les routes du Vieux Chêne ne sont pas reprises par la commune. C'est toujours au promoteur, M. Brodard. Dans la convention, il y a des exigences dont un certain nombre de luminaires, un tapis de finition, etc. Il y a encore des constructions qui sont actuellement bloquées et on ne peut rien faire par étape. La commune ne peut que le relancer quant à cet aménagement. Ce quartier n'est pas terminé et M. Brodard attend sûrement la fin des constructions pour procéder à l'aménagement des routes.

M. Brodard en a la responsabilité, s'étant engagé envers la commune. Cela étant, on va se charger de lui rappeler.

M. Antoine Bella aborde le sujet de la route de la Folliaz à Villarimboud pour lequel il a fait un courrier quant à la vitesse des véhicules relevant les distances des habitations par rapport à la route. Il demande de mettre des panneaux « attention enfant ». La vitesse des véhicules n'est pas adéquate. Il a une fille et est soucieux de sa sécurité.

M. Jacques Wicht confirme la réception dudit courrier auquel il a été répondu que l'installation d'un radar de contrôle va se faire mais il y a quelques éléments de réglage à finaliser. Selon les résultats, des communications peuvent se faire à la Police.

M. Antoine Bella propose également les panneaux « attention enfant ».

M. Jacques Wicht relève que des panneaux ne peuvent pas être posés n'importe comment ; il faut que cela soit légal. Au niveau de citoyen, chacun peut poser un panneau « attention enfant ». La commune doit faire une demande au Service cantonal pour tout panneau.

M. André Macherel pense qu'il faut étendre les zones 30km/h.

M. Jacques Wicht précise que de telles zones demandent une étude faite par le Service de la mobilité. Il pense que, dans nos villages, parfois les accélérations peuvent paraître inadaptées mais souvent cela ne dépasse pas les limites autorisées.

M. André Macherel trouve qu'à la route de l'Eglise à Villaz-st-Pierre, les voitures circulent vite.

M. Jacques Wicht indique qu'il y aura une adaptation de la zone lors de la création du passage sous voie. L'ensemble sera revu et cela fera l'objet d'une demande d'investissement avec toute une étude à la clé.

M. André Macherel demande s'il ne faut pas sonder la population ?

M. Jacques Wicht précise que ce n'est pas le rôle de la commune. Cela étant, chacun peut faire un sondage en privé. La commune pose les radars de contrôle et pourra démontrer le peu de dépassement avec des statistiques à l'appui.

M. Jean-Daniel Roux confirme que le déplacement des signaux ne peut se faire selon les envies de la commune ; tout cela doit être supervisé et autorisé par le Service des ponts et chaussées.

M. Antoine Bella mentionne encore une fois la vitesse impressionnante à la Route de la Folliaz et propose d'aller constater.

M. Jacques Wicht suggère d'étudier cela dans le cadre des améliorations foncières. Il faut voir les possibilités à disposition.

M. Antoine Bella propose que les personnes allant se promener dans la forêt de La Folliaz se parquent au village au vu de leur intention de marche, au lieu de l'orée de la forêt.

M. Jacques Wicht précise que la première phase va consister à poser les radars de contrôle avec les relevés et la commune agira en fonction des éléments récoltés.

M. Jacques Python rejoint le pompier de la Folliaz et pense que cela peut être facilement corrigé, également avec le signal 50 km/h à Villaz-st-Pierre, rte de Villarimboud qui pourrait être déplacé au vu des nouvelles constructions.

M. Jacques Wicht répète que la Commune ne peut pas faire comme elle veut ; la commune ne peut pas changer la signalisation au vu de la modification de l'urbanisation. Au vu des constructions actuelles, cela sera fait mais on doit demander un plan à un ingénieur avec une signalisation adéquate et bien définie, faire une mise à l'enquête, puis l'attente d'un retour du SPC.

M. Jacques Python relève également les signaux de fin de 50km/h à Villaz-st-Pierre, Route de Lussy et début de 50km/h au début de Lussy qui sont séparés par quelques mètres, ce qui est incohérent.

M. Jacques Wicht précise que la demande de modification d'emplacement a déjà été faite ; les démarches prennent du temps. Cela étant, il reste des sujets qui relèvent d'une autre importance que ce genre de demandes.

N'ayant plus de question, M. le Syndic remercie toutes et tous pour leur participation active, pour la confiance témoignée au Conseil communal et son administration. Il remercie les membres de la Commission financière, son président, aux membres des commissions qui ont été appelés à se réunir au cours de l'année écoulée, Merci à toute l'équipe de l'administration pour son travail et son engagement, au personnel communal et à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche de notre commune. Merci à toute l'équipe du Conseil communal pour son engagement, son travail, sa disponibilité liés aux tâches de Conseillère et Conseiller communaux.

Nous voici arrivés au terme de cette assemblée des comptes et nous avons le plaisir à nouveau de vous inviter à partager quelques boissons accompagnées de plats froids et ainsi pouvoir discuter et échanger en toute convivialité.

Il remercie les citoyens pour leur participation, leur souhaite à toutes et tous un bel été, un bon retour dans leurs foyers et une bonne fin de soirée.

L'assemblée est levée à 21h50.

Le Syndic
Jacques Wicht



La Secrétaire
Christiane Rime

